

Demande de dérogation au contrôle à l'introduction IBR pour mise ou retour de PENSION

ENTRE CHEPTELS INDEMNES IBR

Coordonnées de l'élevage d'origine

N° cheptel :

Nom :


Coordonnées de l'élevage destinataire

N° cheptel :

Nom :

Adresse :

Date du mouvement des animaux :

 **Attention**
Signatures au verso

Nous soussignons :

- avoir ce jour respectivement mis et/ou pris en pension le(s) bovin(s) de la liste au dos,
- que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté,
- que, pendant le transport, aucun autre bovin n'a été en contact avec ces bovins,
- que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge.

Nous soussignons que le transport s'est effectué par : Eleveur d'origine Eleveur destinataire

Nom/Prénom

Immatriculation du véhicule..... Type

Date de chargement :/..... /.....

Date de déchargement :/..... /.....

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ce(s) bovin(s), je soussigné, élevage destinataire demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s) et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS. Les éleveurs d'origine et de destination, prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori. **N'utilisez cette dérogation que si vous êtes absolument sûrs de l'absence de risque.**

ATTENTION : BVD : La recherche **BVD** à l'introduction est fortement conseillée pour les animaux sans statut « bovin non-IPI ».



Document à retourner par l'élevage destinataire **AVEC LES ASDA DATEES ET SIGNEES** sous 7 jours au GDS pour instruction de la demande de dérogation.

Tout document incomplet ou mal rempli entrainera le REFUS DE LA DEROGATION et donc des prélèvements sanguins sur chaque bovin introduit.

Les mouvements des bovins doivent être correctement notifiés au service identification de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Nombre de bovins / ____ /

N° à 10 chiffres des bovins	N° à 10 chiffres des bovins	N° à 10 chiffres des bovins
1.	2.	3.
4.	5.	6.
7.	8.	9.
10.	11.	12.
13.	14.	15.
16.	17.	18.
19.	20.	21.
22.	23.	24.
25.	26.	27.
28.	29.	30.
31.	32.	33.
34.	35.	36.
37.	38.	39.
40.	41.	42.
43.	44.	45.
46.	47.	48.
49.	50.	51.

Fait à

Le

Signature de l'élevage d'origine

Signature de l'élevage destinataire

Cadre réservé à l'administration

DEROGATION CONFORME : Oui Non MOTIF DU REFUS :

DATE DE VALIDATION : COMMENTAIRE :

.....

Document à retourner par l'élevage destinataire AVEC LES ASDA DATEES ET SIGNEES sous 7 jours au GDS pour instruction de la demande de dérogation.

Tout document incomplet ou mal rempli entrainera le REFUS DE LA DEROGATION et donc des prélèvements sanguins sur chaque bovin introduit.

Les mouvements des bovins doivent être correctement notifiés au service identification de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.